Programme d'apprentissage des TNO – Conditions d'admission aux métiers

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'admission suivantes pour l'option 1, 2 ou 3 avant de signer un contrat d'apprentissage. Le GTNO encourage tous les étudiants à réussir tous les cours menant à l'obtention du diplôme.

Remarque : Les relevés de notes de l'école secondaire indiquant les crédits de cours approuvés doivent avoir été obtenus au cours des dix dernières années.

Catégorie A	Option 1 : Examen d'entrée – Obtenir une note de 70 % ou plus à l'examen 2 **OU** Option 2 : Réussir les cours de niveau secondaire suivants • Anglais 10-2 (note de passage) ou Alphabétisation 20 (65 % ou plus) • Mathématiques 10C (note de passage) ou Mathématiques 10-3 (65 % ou plus) • Sciences 10 (note de passage)
Catégorie B	Option 1 : Examen d'entrée – Obtenir une note de 70 % ou plus à l'examen 5 **OU** Option 2 : Réussir les cours de niveau secondaire suivants • Anglais 20-2 (note de passage) ou Alphabétisation 30 (note de passage) • Mathématiques 10C (note de passage) • Sciences 10 (note de passage)
Catégorie C	Option 1 : Examen d'entrée – Obtenir une note de 70 % ou plus à l'examen 3 **OU** Option 2 : Réussir les cours de niveau secondaire suivants • Anglais 10-2 (note de passage) ou Alphabétisation 20 (65 % ou plus) • Mathématiques 10C (note de passage) ou Mathématiques 10-3 (65 % ou plus) • Sciences 10 (note de passage)

Option 3 (pour toutes les catégories) : Réussir les cinq tests de la Batterie générale de tests d'aptitudes (BGTA) du Canada.

Métiers par catégorie

Catégorie A
Boulanger-pâtissier
Ébéniste
Menuisier
Cuisinier
Conducteur de grue et d'engin de levage
Poseur de revêtements de sol
Vitrier
Coiffeur
Préposé à l'entretien des bâtiments
Calorifugeur (chaleur et froid)
Serrurier
Peintre et décorateur
Technicien aux pièces – Matériaux et pièces
Couvreur
Soudeur

Catégorie B
Technicien en entretien d'appareils électroménagers
Technicien d'entretien automobile Technicien en communications
Électricien en construction
Ajusteur-gazier A
Ajusteur-gazier B
Technicien d'équipement lourd
Électricien industriel
Technicien en instrumentation
Mécanicien-monteur industriel
Technicien en systèmes de chauffage au mazout
Plombier
Électricien de réseaux électriques
Technicien de lignes électriques
Mécanicien de réfrigération et de climatisation Tôlier
Installateur de gicleurs
Tuyauteur-monteur d'appareils à vapeur

Catégorie C
Technicien en carrosserie
Machiniste
Technicien de matériel de plein air motorisé

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE DES ÉCOLES DU NORD (PADEN) – Il n'est pas nécessaire pour les apprentis du PADEN de remplir les exigences d'entrée avant de signer le contrat d'apprentissage. Toutefois, ils doivent y satisfaire ou réussir l'examen d'admission aux métiers pour accéder aux cours de formation technique.

Les équivalences seront prises en considération pour les conditions d'admission. Si vous avez un certificat de métier, il peut vous servir de condition d'admission si vous vous inscrivez à un autre métier. Pour en savoir plus, parlez à un agent de perfectionnement professionnel ou à un conseiller en carrières et en éducation.

Pour en savoir plus :
www.gov.nt.ca/apprentissage